

UVSQ

université PARIS-SA

ACCÉDER AUX ÉTUDES DE SANTÉ

Deux voies d'accès à ces études sont possibles : Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (LAS). Elles permettent de diversifier les profils des étudiants sélectionnés et garantir à tous des poursuites d'études et des perspectives d'insertion professionnelle variées.

[Accéder aux études de maïeutique \(sage-femme\), médecine, odontologie \(dentaire\) ou pharmacie](#)

Tout étudiant a deux chances pour candidater aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) tout au long de son parcours de 1er cycle. Il est désormais possible d'accéder à ces études après une, deux ou trois années d'études supérieures à l'université, ou poursuivre vers un diplôme universitaire.

1/ Licence Accès Santé (LAS)

Fiche formation LAS

Les Licences Accès Santé (LAS) sont des années de Licence contenant des enseignements (60 ECTS) correspondant à la discipline choisie (Droit, Biologie, Maths, Histoire, Science Politique...) et des enseignements liés à la mineure santé (10 ECTS) qui apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé), des modules pour découvrir les métiers de la santé, et un module de préparation aux épreuves orales.

Les enseignements se déroulent **en distanciel** de novembre à avril. L'examen des 6 UE de la mineure santé a lieu le 18 avril 2024. Le programme de la mineure santé est identique en L1, L2 et L3. Chaque UE de la mineure santé ou la mineure santé complète (10 ECTS) peut être capitalisée durant tout le parcours de licence.

La mineure santé permet d'accéder aux filières Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP).

LAS 1 :

Pour accéder dès la L1, vous devez choisir la licence qui correspond le mieux à vos projets et vos points forts parmi les licences suivantes proposant une mineure santé et y candidater via Parcoursup :

- » Portail Mathématiques Physique Chimie
- » Portail Biologie-Informatique
- » Portail Mathématiques - Informatique
- » Portail Chimie-Biologie
- » Licence Droit
- » Licence Science Politique
- » Licence Administration Economique et Sociale
- » Licence Economie-Gestion
- » Licence Histoire
- » Licence Sciences pour la santé - Rééducation et Réadaptation

Les étudiants admis via Parcoursup en LAS 1 devront déclarer s'ils souhaitent ou non candidater à l'accès aux études de santé selon les modalités qui seront communiquées. Tous les étudiants en LAS 1 sont interclassés pour chaque filière de santé pour laquelle ils ont candidaté.

Pour les L2 et L3 :

Les L2 et L3, toutes mentions de l'UVSQ, permettent l'accès aux études de Santé.

Les étudiants peuvent demander une inscription à la mineure santé avant le 20 octobre 2023 pour l'année universitaire 2023-2024. Les demandes sont examinées dans une commission de l'UFR Simone Veil - Santé. Les étudiants retenus pourront s'inscrire à la mineure santé. Au cours de l'année 2023-2024, ils devront également déclarer s'ils souhaitent ou non candidater à l'accès aux études de santé selon les modalités qui seront communiquées.

Tous les étudiants en LAS 2&3 sont interclassés pour chaque filière de santé pour laquelle ils ont candidaté.

2/ Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)

Fiche formation PASS

Vous choisissez sur Parcoursup l'option du PASS qui correspond à vos points forts et vos autres projets éventuels (option droit, option rééducation et réadaptation, option chimie-biologie ou maths-physique-chimie).

Le PASS est une année de Licence spécifique comprenant des enseignements santé (pour 48 ECTS), des enseignements disciplinaires hors santé (10 crédits ECTS de l'option), des cours d'anglais (2 ECTS), une découverte des métiers de la santé et une préparation aux épreuves orales.

Une inscription en PASS implique automatiquement une candidature à l'accès aux études de santé. Vous décidez de la (ou des) filière(s) dans laquelle (lesquelles) vous souhaitez candidater début mars : maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou paramédicale. L'année de PASS ne peut pas être redoublée.

» Si vous n'êtes pas admis dans une de ces filières mais que vous avez validé les 60 ECTS du PASS et validé l'option, vous pouvez accéder directement en 2ème année de la licence qui correspond à votre option et recandidater ensuite aux études de santé après au moins une année supplémentaire (en L2 ou L3).

» Si vous ne validez pas les 60 ECTS du PASS à l'UVSQ, **vous n'accéderez pas aux études de santé ni en L2**. Vous devez, si vous souhaitez poursuivre vers d'autres études supérieures, vous réorienter via Parcoursup. (attention d'anticiper cela en vous inscrivant pour faire de nouveaux choix au cours de l'année). SEULE l'option rééducation et réadaptation permet de candidater aux filières paramédicales telles que la kinésithérapie.

Comment choisir le parcours qui convient le mieux pour faire maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie ?

Votre choix dépend de votre projet et de vos points forts.

Si vous êtes intéressé par ces études et que vos points forts sont dans des disciplines éloignées de la santé, vous pourrez choisir une licence ayant une option « accès santé » dans le domaine qui vous intéresse (droit, histoire, sciences humaines et sociales, ...).

Si vos points forts sont les disciplines scientifiques, vous pourrez choisir une licence ayant une option "accès santé" dans le domaine des Sciences.

Si vous choisissez le PASS, vous devrez vous interroger sur l'option qui vous intéresse le plus pour une éventuelle poursuite d'études en dehors des études de santé.

Pour candidater sur PARCOURSUP : <https://www.parcoursup.fr/>

Nombres de places prévisionnelles à l'entrée des filières de santé en 2024 :

Filières	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie
Places	300	25	11	50
Lieux des enseignements	UFR Simone Veil - Santé	UFR Simone Veil - Santé : -	Université Paris-Cité : - Faculté de chirurgie dentaire de	Université Paris-Saclay : - Faculté de Pharmacie d'Orsay

Soutien aux étudiants de PASS & LAS

Contrairement aux prestations proposées par les organismes privés extérieurs à notre université, la qualité du tutorat de l'UFR Simone Veil Santé a été reconnue et agréée par le ministère.

Dès maintenant, pour la pré-rentrée en août et tout au long de l'année, le **tutorat santé Paris Ouest** accompagne les étudiants du PASS et de LAS. Cette structure gratuite s'articule autour du bien-être, de la pédagogie et de l'orientation en collaborant avec les enseignants de l'UFR.

Contacts :

Facebook : Tutorat PO

Instagram : @tutorat_po

Site : tempo-asso.fr/tutoratpo/